

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :  
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > [www.irfss-bfc.croix-rouge.fr](http://www.irfss-bfc.croix-rouge.fr)

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  [www.facebook.com/irfss.bfc](https://www.facebook.com/irfss.bfc)

Site de Quétigny

2 rue du Golf

21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 48 17 35

Email : [irfss.quetigny@croix-rouge.fr](mailto:irfss.quetigny@croix-rouge.fr)



Formation



## CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation

- **Épreuves d'admissibilité :**

1. **Épreuve écrite de culture générale**, d'une durée de 2 heures, en 2 parties :

- à partir d'un texte portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité.

- une série de 10 questions à réponse courte portant sur les notions élémentaires de biologie, sur les 4 opérations numériques de base, et exercices mathématiques de conversion.

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale les candidats titulaires :

- \* d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- \* d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V
- \* d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- \* les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

2. **Test** ayant pour objet d'évaluer les aptitudes à l'attention, au raisonnement logique et à l'organisation ; durée : une heure trente. (Pas de dispense).

- **Épreuve d'admission** : entretien oral de vingt minutes maximum avec deux membres du jury (présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions ; discussion).

Sont convoqués les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chacune des 2 épreuves d'admissibilité s'ils ont présenté les 2 épreuves, ou les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 au test.

## DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Épreuves d'admissibilité	Épreuve d'admission
<b>1<sup>er</sup> décembre 2018</b>	<b>7 février 2019 à 16 h 00</b>	<b>7 mars 2019</b> matin : Test après-midi : Cult. générale	<b>du 6 mai au 14 juin 2019</b>

Frais de sélection : 120 € - Résultats d'admission : 20 juin 2019 à 14 H

## COÛT DE LA FORMATION

Le Conseil Régional BFC et la direction régionale de Pôle emploi assurent la prise en charge financière des frais de formation des demandeurs d'emploi **sous réserve de remplir les conditions**.

Le Conseil Régional BFC prend en charge les frais de formation des élèves en formation initiale (cursus scolaire sans interruption).

Pour les salariés, la formation peut être prise en charge par l'employeur ou l'organisme auquel il cotise (OPCA...). Renseignez-vous auprès de votre employeur puis demandez un devis de formation.

## ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

### Programme

La formation comprend 8 modules d'enseignement théorique :

- ✓ Module 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- ✓ Module 2 : État clinique d'une personne à tout âge de la vie
- ✓ Module 3 : Les soins à l'enfant
- ✓ Module 4 : Ergonomie
- ✓ Module 5 : Relation, communication
- ✓ Module 6 : Hygiène des locaux
- ✓ Module 7 : Transmission des informations
- ✓ Module 8 : Organisation du travail

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

### Calendrier

Formation de septembre à juin.

La formation comprend 41 semaines d'enseignement soit :

- ✓ Enseignement théorique = 17 semaines soit 595 h
- ✓ Stages cliniques = 24 semaines soit 840 h
- ✓ Congés = 3 semaines

### Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.